

CRR

Présentation du Conservatoire à rayonnement régional de Cergy-Pontoise

Établissement d'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre, classé par l'état en conservatoire à Rayonnement Régional, agréé par l'état pour l'enseignement préparatoire aux concours d'entrée des établissements supérieurs de la création artistique, le Conservatoire de Cergy-Pontoise est un service public culturel communautaire rattaché au pôle culture et éducation artistique, sport, vie étudiante et tourisme.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise regroupe 124 enseignants, une équipe de direction de 5 personnes, une équipe administrative et technique de 20 agents. Si en 2015-2016, il accueillait 1.180 élèves en musique, danse et théâtre, ils sont, en 2019-2020, 2.260 à pouvoir pratiquer leur art dans le cadre de parcours différenciés, cohérents, ouverts sur les cultures du monde, s'appuyant sur un projet numérique innovant.

Implanté au cœur de l'agglomération, place des Arts, le CRR de Cergy-Pontoise développe de nombreux partenariats avec les acteurs culturels du territoire et propose à la population une offre d'enseignement et de pratique artistique très complète.

Son objectif premier est de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique artistique épanouissante, exigeante et partagée. Le CRR continue à défendre l'idée d'une excellence pour tous en apportant le plaisir de la réalisation artistique.

Le projet d'établissement 2016-2017/2020-2021 pose les enjeux, les objectifs et les préconisations d'une mutation identitaire structurante de ses pratiques artistiques. Sans renier sa démarche pédagogique exigeante, structurée et dynamique, ni négliger le patrimoine dont il est garant, le conservatoire peut-il servir de nouveaux publics, initier et soutenir la pratique amateur, appréhender le renouvellement constant de la technologie et des esthétiques et décloisonner ses enseignements ?

Les missions communes aux trois grandes catégories d'établissements classés

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixe les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et les missions communes aux trois grandes catégories d'établissements classés (CRR - conservatoire à rayonnement régional / CRD - conservatoire à rayonnement départemental / CRC-CRI - conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal).

1. Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus définis à l'annexe 1. Les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;
2. Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;
3. Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté. Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement

des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. À cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

Service public d'enseignement artistique, le conservatoire a une mission générale **de rayonnement territorial par le développement des pratiques culturelles et artistiques, dans les domaines de la musique, la danse et le théâtre à l'attention de différentes catégories d'usagers**. Son action doit ainsi contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la culture dans une démarche de cohésion sociale.

Ces pratiques artistiques et culturelles sont, selon les types de publics

- ▶ l'expression musicale, théâtrale, chorégraphique dans un cadre collectif
- ▶ la sensibilisation aux démarches de création avec un souci de transversalité
- ▶ la mise en relation avec des publics différents dans le cadre d'une action culturelle globale
- ▶ la connaissance critique des oeuvres et des langages artistiques

Le conservatoire touche deux catégories d'usagers

- ▶ les publics « inscrits » pour suivre les cours et participer aux activités du conservatoire. Ces usagers sont pour l'essentiel dans une dynamique de pratique amateur et/ou de spectateurs avertis et, pour certains, dans le cadre d'une orientation professionnelle artistique.
- ▶ les publics « non-inscrits » qui sont touchés par les actions de rayonnement culturel et d'accompagnement du conservatoire. Ils sont de natures diverses : les élèves des établissements scolaires partenaires, les publics des manifestations organisées par le conservatoire, les artistes amateurs auxquels le conservatoire offre des ressources pour leur développement...

Le conservatoire mène son action avec cinq préoccupations

- ▶ assurer le rayonnement des pratiques artistiques sur le territoire de l'agglomération, dans toute leur diversité
- ▶ veiller à la cohérence générale de l'offre et de l'organisation de toutes ses actions afin de contribuer au rayonnement culturel global de la communauté d'agglomération (ainsi que sur le plan départemental, voire régional). Selon le type d'action, ce rayonnement prend des formes diverses : partenariat avec d'autres établissements culturels, réseau des conservatoires classés de la Région IDF, réseau des conservatoires et écoles de musique du Val-d'Oise, relation avec les établissements d'enseignement supérieur...
- ▶ être un lieu où les pratiques artistiques sont une source d'enrichissement des personnes dans une démarche de qualité et de rigueur
- ▶ aider les étudiants à faire des choix qui s'appuient sur un esprit critique construit, réfléchi et assumé
- ▶ favoriser et provoquer les rencontres propices à l'épanouissement de chacun.

Le conservatoire mène toutes ces actions avec une volonté de **diversité esthétique**.

Dans l'ensemble de ses actions, le conservatoire se caractérise par un souci d'exigence et de qualité. Cela détermine ses missions de service public culturel ayant comme fonctions d'assurer une éducation et un enseignement artistiques, de participer au développement culturel du territoire et d'offrir des ressources pour le développement de la pratique amateur.

Lieu et horaires d'enseignement



• Conservatoire à Rayonnement Régional

Place des Arts à Cergy
Niveau rue Haute
Tél. : 01 34 41 42 53

• **Horaires et fermetures**

[Voir la page horaires et plan d'accès](#)

Les annexes



• **Cergy Grand Centre**

École Primaire « Le Chemin Dupuis »
avenue des 3 Fontaines
Tél. : 01 30 73 08 84

• **Complexe sportif des Maradas**

Passage du lycée
Pontoise
Tél. : 01 30 31 19 14





ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- Horaires d'accueil et plan d'accès

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION ARTISTIQUE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53

